



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Application de la loi sur le démarchage téléphonique abusif

Question écrite n° 44338

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur les attentes des concitoyens - et notamment les plus âgés d'entre eux qui ont du mal à se déplacer pour décrocher leur téléphone - qui se sentent encore trop souvent agressés par un démarchage téléphonique insistant. En effet, si la législation s'est renforcée avec le dispositif Bloctel qui permet de s'opposer à tout démarchage en inscrivant son numéro via un formulaire sur internet, puis avec la loi de juillet 2020, cette procédure n'est pas facilement accessible et en pratique peu efficace. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend agir pour que des contrôles permettent de faire respecter la législation applicable.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44338

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1148

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)